Manitoba

Rapport Annuel
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2000

Commission des finance des écoles publiques

Comprend 10% de déchets post-consommation

MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bureau 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

À Son Honneur
Monsieur Peter Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

Je présente à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques pour l'exercice terminé le 30 juin 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Drew Caldwell

101-06429/

Manitoba Éducation et Formation professionnelle

Commission des finances des écoles publiques

1181, avenue Portage, bureau 506
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3G 0T3
Télécopieur : (204) 948-2001

Le 6 décembre 2000

Monsieur Drew Caldwell
Ministre de l'Éducation
et de la Formation professionnelle
Palais législatif, bureau 168
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*, j'ai le plaisir de vous soumettre, au nom de la Commission des finances des écoles publiques, le présent document.

Le présent rapport de la Commission couvre la période de douze mois terminée le 30 juin 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission
des finances des écoles publiques,

Ben Zaidman

PROJETS D'IMMOBILISATIONS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION
(Projets approuvés de juillet 1999 à juin 2000)

Division scolaire - École		Projet
n° 1	Winnipeg	
	Children of the Earth High School	agrandissement
	Adult Education Centre	agrandissement et rénovations
	École secondaire Kelvin	agrandissement et rénovations
n° 2	St. James-Assiniboia	agrandissement
	St. James Collegiate	
n° 6	Saint-Vital	
	Mounbatten School	rénovations (Programme pour bâtiments vieillissants)
n° 9	River East	
	Prince Edward School	agrandissement et rénovations
n° 12	Transcona-Springfield	
	Springfield Middle School	agrandissement et rénovations
n° 13	Agassiz	
	École élémentaire Beauséjour	agrandissement et rénovations (Programme pour bâtiments vieillissants)
n° 15	Hanover	
	South Oaks Elementary	agrandissement et rénovations
n° 18	Rhineland	
	Gretna Elementary	agrandissement et rénovations
n° 40	Brandon	
	J.R. Reid School	agrandissement et rénovations
	Linden Lanes School	agrandissement et rénovations
n° 41	Fort La Bosse	
	Virden Collegiate	agrandissement (Programme pour bâtiments vieillissants)
n° 42	Souris Valley	
	Hartney School	agrandissement
n° 49	Division scolaire franco-manitobaine	
	École communautaire Réal-Bérard	agrandissement et rénovations

Bureau du
Vérificateur provincial

330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée législative du Manitoba,

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des finances des écoles publiques, au 30 juin 2000, et l'état des recettes et des dépenses et le solde du Fonds d'aide à l'éducation pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers indiquent les coûts du programme d'éducation qui est géré par la Commission des finances des écoles publiques ainsi que le financement de ce programme par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et par les municipalités. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 30 juin 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Larry Unryn

Winnipeg (Manitoba)
le 27 octobre 2000

Larry Unryn, CA
Pour le vérificateur provincial

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés selon les principes comptables indiqués dans les états financiers. Ces principes ont été appliqués selon des méthodes semblables à celles de l'année précédente. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés correctement avec un seuil de tolérance raisonnable. Nous nous sommes fiés au bon jugement de la direction touchant les estimations nécessaires et les autres données disponibles jusqu'au 25 septembre 2000. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction applique des contrôles comptables internes qui fournissent un degré raisonnable de fiabilité et d'exactitude aux données financières. Ces contrôles permettent également de protéger l'actif de la Commission.

La responsabilité du vérificateur provincial et de son personnel consiste à exprimer une opinion indépendante et professionnelle sur la conformité des états financiers aux principes comptables indiqués. Le rapport du vérificateur précise la portée de la vérification et présente une opinion sur les états financiers.

La Commission a examiné et approuvé les états financiers et le rapport annuel avant de les publier. Après avoir approuvé le contenu du rapport annuel, elle en a autorisé la publication.

Pour la direction,

Steve Power, CMA

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Bilan
au 30 juin 2000

ACTIF	2000	1999
	(En milliers de dollars)	
Encaisse	1 718 $	903 $
Sommes en dépôt à la province du Manitoba	136	1 575
Comptes débiteurs :		
Province du Manitoba	14 810	14 906
Municipalités - taxe d'aide à l'éducation	122 242	119 750
Autres	2 387	578
	141 293 $	137 712 $

PASSIF ET FONDS D'AIDE À L'ÉDUCATION		
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	4 609 $	5 002 $
Intérêts courus	2 361	1 915
Effets à payer sur demande au taux d'intérêt préférentiel, province du Manitoba	132 683	128 561
Autres comptes à payer	104	137
	139 757	135 615
Fonds d'aide à l'éducation	1 536	2 097
	141 293 $	137 712 $

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État des recettes et des dépenses
et solde du Fonds d'aide à l'éducation
pour l'exercice terminé le 30 juin 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Province du Manitoba		
Programme de financement des écoles	581 851 $	551 596 $
Municipalités - taxe d'aide à l'éducation	202 027	198 943
Vente de propriétés d'écoles et recettes diverses	26	359
	783 904	750 898
Dépenses :		
Programme d'aide de fonctionnement (note 3)	714 773	681 716
Programme d'aide financière en matière d'immobilisations (note 4)	64 616	64 763
Dépenses administratives et autres (note 5)	5 076	4 168
	784 465	750 647
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(561)	251
Fonds d'aide à l'éducation, Solde en début d'exercice	2 097	1 846
Solde en fin d'exercice	1 536 $	2 097 $

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers
30 juin 2000

---

1. Nature des activités de la Commission

La Commission des finances des écoles publiques a été créée en avril 1967 en vertu de la loi du même nom (*Loi sur la commission des écoles publiques*.

La Commission est responsable de toutes les sommes versées au Fonds d'aide à l'éducation et destinées à financer l'éducation publique au Manitoba. Dans le cadre du Programme d'aide financière en matière d'immobilisations dont elle est chargée, elle procède au calcul et au débours des subventions en capital accordées aux divisions scolaires du Manitoba. En vertu du Programme d'aide de fonctionnement, elle verse également aux divisions scolaires manitobaines des sommes spécifiées par le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

Le Fonds d'aide à l'éducation est régi par la *Loi sur les écoles publiques* et les règlements afférents.

2. Principales conventions comptables

a) Nous utilisons la méthode de la comptabilité d'exercice pour les comptes de la Commission, sauf en ce qui concerne le service de la dette qui est calculé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

b) La taxe d'aide à l'éducation est levée chaque année civile sur les municipalités. La Commission a affecté 40 % de la taxe perçue en 1999 à la période de juillet à décembre et 60 % de la somme perçue en 2000 à la période de janvier à juin.

3. Programme d'aide de fonctionnement

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Dépenses comptabilisées	381 256 $	368 799 $
Aide pour l'occupation	76 078	75 640
Services à l'enfance en difficulté - Niveau I	43 349	42 546
Orientation et consultation	9 142	8 886
Services de bibliothèque	15 570	15 264
Perfectionnement professionnel	4 733	3 734
Transport	36 042	35 365
Élèves en pension	944	934
Services à l'enfance en difficulté	50 325	46 734
Enseignement technique	7 200	7 065
Programme d'anglais langue seconde	2 497	2 174
Programme de perfectionnement de l'anglais pour les élèves autochtones	5 158	4 800
Langues ancestrales	226	221
Programmes d'études françaises et enseignement en français	5 247	5 286
Programme d'accueil	330	330
Petites écoles	1 933	1 933
Matériel scolaire	9 115	8 953
Élèves à risques	11 470	10 022
Dépistage précoce	249	248
Enseignement à distance	133	133
Diminution du nombre d'inscriptions	1 172	1 221
Indemnité d'éloignement	2 189	2 245
Coordonnateur du Programme d'enseignement professionnel - région de la Rivière Rouge	45	45
Nouvelle école	15	248
Aide supplémentaire	34 195	31 413
Alphabétisation précoce	4 639	2 692
Technologie de l'information	7 292	1 791
Intervention précoce en matière de comportement	1 989	-
Rajustement de l'aide aux divisions scolaires en fonction des dépenses réelles des années antérieures	(3)	(161)
Garanties supplémentaires	-	955
Divers (Pipeline)	(36)	-
Matériel professionnel	2 200	2 200
Équipement pour l'enseignement professionnel	79	-
	714 773 $	681 716 $

4. Programme d'aide financière en matière d'immobilisations

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Service de la dette	56 082 $	56 063 $
Autres projets d'immobilisation	8 534	8 700 $
	64 616 $	64 763 $

Au 30 juin 2000, la dette approuvée des divisions scolaires s'élevait à 378 378 379 $ (352 527 787 $ en 1999). Toutefois, la Commission ne s'0est pas engagée légalement à rembourser cette dette à longue échéance qui, par conséquent, n'est pas mentionnée dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, les divisions scolaires ont perçu 44 125 000 $ de plus pour financer leurs projets d'immobilisation (31 008 000 $ en 1999). À cet effet, elles ont émis des débentures qui ont été acquises par le ministre des Finances.

5. Dépenses administratives et autres

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Indemnités des membres de la Commission	88 $	91 $
Salaires du personnel	520	498
Services professionnels	100	93
Convention de services	169	169
Réunions et déplacements	55	58
Imprimerie, papeterie, frais postaux et fournitures de bureau	39	44
Gestion de bureau électronique	46	27
Ordinateurs, logiciels et accessoires	4	3
Téléphone et télécopieur	10	10
Loyer	36	35
Intérêt sur les effets payables à la province du Manitoba	4 009	3 140
	5 076 $	4 168 $

6. Engagements

Au 30 juin 2000, la Commission avait des engagements totalisant 5 927 444 $ (3 004 977 $ en 1999). Ce montant comprend 4 411 160 $ déjà prévus dans le budget 2000-2001 de la province du Manitoba (1 851 182 $ en 1999). Le solde qui s'élevait à 1 516 284 $ au 30 juin 2000(1 153 795 $ en 1999), devait provenir du Fonds d'aide à l'éducation.

7. Évolution de la situation financière

Les responsables ont décidé de ne pas inclure d'état de la situation financière, car à leur avis, cela n'aurait apporté aucun complément d'information important.

8. Opérations entre entités apparentées

La Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne créés par la province du Manitoba. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités.

9. Coûts des pensions et obligations

Les employés de la Commission peuvent être membres de la Régie de retraite de la fonction publique gérée par la province. Le passif découlant du régime de retraite des employés de la Commission est compris dans celui de la Caisse de retraite de la fonction publique. Par conséquent, il n'est fait aucune mention dans les états financiers de la participation de la Commission et de ses employés à ce régime de retraite.